

Conditions Générales de Vente de FIVES PROSIM

(Juillet 2024)

1. Définitions

Les mots utilisés en lettres CAPITALES conserveront les significations données dans les définitions ci-dessous ou dans le corps du texte.

ABONNEMENT : désigne la commercialisation simultanée, pendant une durée donnée, d'une licence d'utilisation du PROGICIEL et la fourniture des MUTS SERVICES correspondants.

BIENS : désigne tout bien, technologie, logiciel ou autre code source reçu dans le cadre du présent CONTRAT

CGV : désigne les présentes conditions générales de vente de FIVES PROSIM.

CLIENT : désigne toute personne physique ou morale qui achète les produits ou services vendus par FIVES PROSIM et souscrit aux présentes CGV.

CONDITIONS PARTICULIERES : désigne des conditions spécifiques qui précisent certains détails de la transaction et qui prévalent sur les présentes CGV :

- dans le cadre d'une VENTE EN LIGNE : le "Récapitulatif de votre commande" qui précise le détail des produits et services commandés (logiciels, type et nombre de licences, date d'entrée en vigueur, durée...) choisis par le CLIENT sur le site internet de FIVES PROSIM ;
- dans le cadre d'une VENTE CLASSIQUE : un document signé par un représentant autorisé de chacune des deux PARTIES (par exemple une PROPOSITION de PRESTATION DE SERVICE acceptée par le CLIENT, des conditions spécifiques pour un ABONNEMENT, des conditions d'utilisation académiques...) et qui précise notamment le détail des produits et services commandés (logiciels, type et nombre de licences, date d'entrée en vigueur, durée, prix, restrictions d'utilisation, obligations spécifiques...).

CONTRAT : désigne l'ensemble constitué par les présentes CGV ainsi que les CONDITIONS PARTICULIERES qui prévalent sur les CGV.

CORRESPONDANT : désigne une personne choisie par le CLIENT qui est l'interlocuteur technique de FIVES PROSIM sur un SITE donné. Sauf accord particulier il y a un CORRESPONDANT unique par SITE.

DOCUMENTATION : désigne la description technique des fonctionnalités du PROGICIEL ainsi que son manuel d'utilisation fournis en général sous format électronique.

DONNEES : désigne toutes les informations renseignées par le CLIENT dans le cadre de l'utilisation du PROGICIEL ou sur le site internet de FIVES PROSIM ainsi que toutes les informations dont le CLIENT a la propriété intellectuelle et qui seraient fournies par le CLIENT à FIVES PROSIM dans le cadre de la réalisation de toute prestation, sans que ces DONNEES ne soient dans le domaine public.

FORMATIONS PROGRAMMEES : sessions de formation inter-entreprises que FIVES PROSIM organise au cours de l'année sur la plupart de ses logiciels, en présentiel ou à distance (calendrier et contenu pédagogique disponibles sur www.Fives-ProSim.com).

IDENTIFIANTS : désigne le login et le mot de passe propres à chaque CORRESPONDANT, permettant à ce dernier d'accéder aux MUTS SERVICES et notamment à l'espace "support" du site internet de FIVES PROSIM.

MATERIEL : désigne le matériel informatique sur lequel est installé le PROGICIEL chez le CLIENT.

MUTS SERVICES : désigne les prestations de Maintenance, Mise à jour Formation et Support Technique du PROGICIEL dont l'étendue est précisée ci-après en section 5.

PARTIE : désigne soit FIVES PROSIM soit le CLIENT, désignés collectivement : les PARTIES.

PRESTATION DE SERVICE : désigne toute prestation d'étude, de développement de programmes, de formation, de services d'ingénierie, de mise en œuvre de logiciels, de mesures, de recherche et développement, d'analyses bibliographiques, etc. qui n'est pas comprise dans les MUTS SERVICES.

PROGICIEL : désigne l'ensemble des logiciels (incluant toute base de données qui y est éventuellement intégrée) qui apparaissent dans les CONDITIONS PARTICULIERES, dont les caractéristiques sont précisées sur le site internet de FIVES PROSIM ainsi que dans la PROPOSITION dans le cadre d'une VENTE CLASSIQUE.

PROPOSITION : désigne une offre technique et commerciale qui est faite par FIVES PROSIM et transmise au CLIENT et qui peut porter sur des licences d'un PROGICIEL et/ou sur des MUTS SERVICES associés à un PROGICIEL et/ou sur une PRESTATION DE SERVICE.

FIVES PROSIM : désigne la SAS Fives ProSim [capital de 147 800 Euros, dont le Siège Social est situé 51, rue Ampère, Immeuble Stratège A, F-31670 LABEGE, France, immatriculée au Registre du Commerce de Toulouse sous le numéro 350 476 487, dont le numéro de TVA intracommunautaire est le FR 10 350 476 487 et dont l'adresse principale du site internet est www.Fives-ProSim.com] ainsi que toute société filiale dans laquelle Fives ProSim SAS détient directement ou indirectement plus 50% du capital ou plus de 50% des droits de vote.

SITE : désigne un site du CLIENT (usine, centre de recherche...) au sens géographique du terme où est implanté et/ou utilisé le PROGICIEL. Un SITE correspond à une adresse postale.

SYSTEME DE PROTECTION : désigne une clé logicielle fournie par FIVES PROSIM pour gérer la protection du PROGICIEL contre les utilisations illicites et notamment en limiter le nombre de postes d'utilisations simultanées et/ou la durée d'utilisation.

UTILISATEUR : désigne le CLIENT personne physique ou, s'agissant des CLIENTS personnes morales, les membres de son personnel ou les éventuels sous-traitants intervenant sur son SITE autorisés par ce dernier à utiliser le PROGICIEL.

VENTE CLASSIQUE : désigne toute transaction commerciale de produits ou services de FIVES PROSIM qui n'est pas une VENTE EN LIGNE. Elle consiste en principe à l'émission d'une PROPOSITION par FIVES PROSIM suivie d'un bon de commande du CLIENT, de la signature des CONDITIONS PARTICULIERES par les deux PARTIES, de la facturation, de la livraison et des paiements correspondants.

VENTE EN LIGNE : désigne une transaction commerciale de produits ou services de FIVES PROSIM qui se fait à distance sur le site internet marchand de FIVES PROSIM accessible depuis www.Five-ProSim.com au travers de différents supports (ordinateurs, smartphones, tablettes). Le paiement par le CLIENT étant également effectué en ligne.

2. Préambule

Les présentes CGV s'appliquent tant que des conditions différentes n'ont pas été expressément convenues par écrit entre les PARTIES. Les présentes CGV et les CONDITIONS PARTICULIERES prévalent sur les conditions générales d'achat du CLIENT.

Le CLIENT déclare avoir pris connaissance et avoir accepté les CGV antérieurement à la passation de sa commande. Dans le cas d'une VENTE EN LIGNE, la validation de la commande vaut donc acceptation des CGV par le CLIENT.

Les CGV peuvent également être validées au moment de l'installation du PROGICIEL par le CLIENT sur le MATERIEL. Le seul fait pour le CLIENT d'installer ou d'utiliser le PROGICIEL emporte l'acceptation sans réserve des présentes CGV dont le CLIENT

reconnait avoir pris connaissance préalablement à toute installation ou utilisation.

FIVES PROSIM se réserve le droit de modifier ses CGV à tout moment. La version des CGV applicable à une vente est celle qui est en ligne sur le site internet de FIVES PROSIM au moment de la vente (VENTE EN LIGNE ou VENTE CLASSIQUE). La version des CGV applicable est précisée dans les CONDITIONS PARTICULIERES.

3. Objet

L'objet des présentes CGV est de régir les conditions générales dans lesquelles :

- FIVES PROSIM concède au CLIENT une licence d'un PROGICIEL (voir section 4),
- et/ou FIVES PROSIM fournit au CLIENT des MUTS SERVICES associés à un PROGICIEL (voir section 5),
- et/ou FIVES PROSIM fournit au CLIENT une PRESTATION DE SERVICES (voir section 6),

les modalités spécifiques étant précisées dans les CONDITIONS PARTICULIERES.

4. Licence d'un PROGICIEL

Lorsque FIVES PROSIM concède au CLIENT une licence d'un PROGICIEL, cette licence est un droit d'utilisation du PROGICIEL par les UTILISATEURS, sur le MATERIEL et le(s) SITE(s) définis au CONTRAT, et pour la durée prévue au CONTRAT.

Ce droit d'utilisation est concédé à titre personnel et sans caractère exclusif.

Sauf disposition contraire, le PROGICIEL est fourni par FIVES PROSIM sous forme de code-objet.

En acceptant la concession, le CLIENT s'interdit :

- toute utilisation non explicitement autorisée par le CONTRAT ;
- d'effectuer une quelconque copie de tout ou partie du PROGICIEL à d'autres fins que la seule sauvegarde (la copie même partielle de toute base de données éventuellement intégrée au PROGICIEL est en particulier prohibée) ;
- toute cession ou convention, de quelque manière qu'elle soit qualifiée, qui aurait pour effet de transmettre à un tiers, l'usage concédé, même à titre gratuit ;
- de divulguer tout ou partie des fonctionnalités du PROGICIEL à quelque fin que ce soit, notamment dans le but de réaliser ou faire réaliser un logiciel ayant la même finalité ;
- de faire toute tentative de contournement des fonctions du SYSTEME DE PROTECTION ;
- de décompiler ou de pratiquer de l'ingénierie inverse sur le code-objet du PROGICIEL.

FIVES PROSIM s'engage à apporter au CLIENT les éléments nécessaires pour lui permettre d'utiliser le PROGICIEL sur le MATERIEL soit :

- la version standard des programmes constituant le PROGICIEL,
- une assistance technique pour l'installation du PROGICIEL,
- toute la DOCUMENTATION existante relative au PROGICIEL.

Plusieurs types de licence sont disponibles :

- Licence "locale" (ou monoposte) : licence permettant l'utilisation du logiciel sur un poste unique. L'utilisateur peut la transférer temporairement ou définitivement sur un autre ordinateur par une procédure simple. L'utilisation à distance de ce type de licence sur un serveur d'application n'est pas autorisée.
- Licence "réseau" (ou client/serveur) : licence pouvant être partagée par plusieurs utilisateurs à travers un réseau (LAN : Local Area Network ou WAN : Wide Area Network pour un nombre donné de sites d'utilisation). Le logiciel peut être installé sur un nombre illimité de postes, la licence est installée sur le serveur et permet l'accès simultané d'un nombre d'utilisateurs donné.

- Une licence réseau peut être "empruntable". Cette fonction d'emprunt de licence, très facile à utiliser, crée une licence dédiée à un utilisateur spécifique sur un ordinateur spécifique, pour une période donnée. Cette possibilité permet d'utiliser le logiciel sans être connecté au réseau, par exemple sur un ordinateur portable lors d'un déplacement. L'emprunt de licence diminue d'une unité le nombre d'accès disponibles sur le réseau jusqu'à sa restitution.

En cas de disparition (vol, destruction involontaire) du SYSTEME DE PROTECTION, FIVES PROSIM ne sera en aucun cas tenu de fournir gratuitement à nouveau au CLIENT cet élément, et ceci quel que soit le motif de la disparition. Il est de la responsabilité du CLIENT de prendre toutes mesures à cet effet. Cependant cette clause ne s'appliquera pas s'il est prouvé que la perte du SYSTEME DE PROTECTION est due à sa défaillance.

5. MUTS SERVICES

Les MUTS SERVICES sont assurés pendant la durée prévue au CONTRAT.

Les prestations de maintenance, mise à jour, formation et support du PROGICIEL (MUTS SERVICES) comprennent :

- La maintenance : FIVES PROSIM s'engage à corriger toutes les erreurs découvertes et signalées à FIVES PROSIM par le CLIENT qui affectent matériellement la performance, les fonctionnalités ou toute autre caractéristique du PROGICIEL ou du SYSTEME DE PROTECTION ;
- La mise à jour : FIVES PROSIM s'engage à fournir au CLIENT les nouvelles versions du PROGICIEL, patches et/ou correctifs ainsi que la DOCUMENTATION correspondante, lorsqu'elles seront rendues disponibles commercialement par FIVES PROSIM. Ces mises à jour peuvent correspondre à de nouveaux développements, à des améliorations de la fiabilité ou des performances des programmes ou à des corrections d'erreurs, mais peuvent exclure, à la discrétion de FIVES PROSIM, de nouvelles fonctionnalités majeures ;
- La formation : tout UTILISATEUR peut participer gratuitement (dans la limite des places disponibles) aux sessions de FORMATIONS PROGRAMMEES (à l'exclusion des formations "avancées" de niveau 2) si celles-ci concernent le PROGICIEL objet du CONTRAT ;
- Le support (assistance hot-line) : assistance à distance sous la forme d'aide, de conseils, d'expertise et d'assistance sur l'installation et l'utilisation du PROGICIEL. Les questions couramment posées au support concernent par exemple :
 - les problèmes d'installation du PROGICIEL,
 - les questions concernant le fonctionnement du SYSTEME DE PROTECTION,
 - la fourniture d'informations techniques pour utiliser le PROGICIEL le plus efficacement possible.

Les questions impliquant une expertise particulière en génie des procédés, le développement de modèles de simulation, la recherche de données manquantes (propriétés de nouveaux corps, paramètres d'interaction binaire...) et les travaux similaires peuvent également, à la discrétion de FIVES PROSIM, être traités comme faisant partie des MUTS SERVICES.

En outre, l'espace "support" du site internet de FIVES PROSIM est accessible au(x) CORRESPONDANT(S) au moyen de leurs IDENTIFIANTS. Cet espace sécurisé met à la disposition des UTILISATEURS un grand nombre de fichiers très utiles, directement consultables ou disponibles en téléchargement, qui contribuent à une utilisation efficace du PROGICIEL. Les dernières versions des logiciels, les manuels d'utilisation, des exemples d'application, les guides d'installation et de gestion des licences, etc... sont ainsi disponibles en permanence.

Les MUTS SERVICES ne s'appliquent pas :

- en cas de modification non autorisée par FIVES PROSIM

apportée au PROGICIEL par le CLIENT ou par un sous-traitant du CLIENT ;

- en cas d'anomalie résultant d'une utilisation du PROGICIEL ou du SYSTEME DE PROTECTION non conforme aux spécifications définies dans la DOCUMENTATION ;
- aux codes développés par le CLIENT dans l'environnement du PROGICIEL ou qui incorporeraient tout ou partie du PROGICIEL ;
- aux versions antérieures à la dernière version du PROGICIEL mise à disposition du CLIENT ;
- en cas de mauvais fonctionnement du MATERIEL et/ou de son système d'exploitation et/ou des procédures internes mises en place par le CLIENT ;
- si FIVES PROSIM ne peut pas reproduire le dysfonctionnement sur un matériel informatique autre que celui du CLIENT fonctionnant correctement.

En outre, les MUTS SERVICES ne comprennent pas d'éventuels développements spécifiques du PROGICIEL effectués à la demande du CLIENT.

FIVES PROSIM n'est tenu de répondre qu'aux requêtes adressées par le(s) CORRESPONDANT(s) du CLIENT expressément désignés (par défaut la personne qui a passé la commande).

Les demandes de MUTS SERVICES devront être adressées à FIVES PROSIM aux coordonnées indiquées sur le site internet de FIVES PROSIM, en précisant à chaque demande les IDENTIFIANTS qui auront été attribués au(x) CORRESPONDANT(S).

Des experts de FIVES PROSIM techniquement qualifiés (ou ses agents, représentants ou distributeurs locaux) seront disponibles par téléphone aux heures habituelles de bureau et FIVES PROSIM recevra les questions par e-mail vingt-quatre heures sur vingt-quatre et sept jours sur sept. Ce service d'assistance est disponible en français et en anglais. FIVES PROSIM, en considération des informations fournies, mettra tout en œuvre pour répondre rapidement aux questions posées et résoudre les difficultés rencontrées dans les meilleurs délais. FIVES PROSIM s'engage notamment à commencer l'analyse et la prise en charge du problème dans un délai maximum de cinq jours ouvrés après la requête écrite du CLIENT.

Pour remédier aux difficultés ou erreurs de fonctionnement du PROGICIEL, un ou plusieurs spécialistes de FIVES PROSIM interviendront par tout moyen disponible (par téléphone, par e-mail, sur le SITE du système chez le CLIENT, ou "à distance" depuis un site relié par télécommunication au MATERIEL).

Dans le cas d'un support "à distance", FIVES PROSIM pourra être amené à utiliser un logiciel lui permettant de voir/éditer/contrôler le MATERIEL du CLIENT, après accord du CLIENT et installation par ce dernier sur son MATERIEL des logiciels nécessaires (lien de téléchargement fourni par FIVES PROSIM).

Seul FIVES PROSIM (ou ses agents, représentants ou distributeurs locaux) décideront si les MUTS SERVICES nécessitent une visite sur le site du CLIENT.

Afin de permettre à FIVES PROSIM d'assurer les MUTS SERVICES avec la qualité requise, le CLIENT s'engage :

- à notifier par écrit (courrier, e-mail) à FIVES PROSIM tout transfert du PROGICIEL, occasionnel, temporaire ou définitif, quelle qu'en soit la cause, notamment sur un SITE différent de ceux désignés au CONTRAT ;
- à notifier par écrit (courrier, e-mail) à FIVES PROSIM, toute modification dans les coordonnées des CORRESPONDANTS ;
- à notifier par écrit (courrier, e-mail) à FIVES PROSIM toute requête concernant des difficultés ou erreurs de fonctionnement du PROGICIEL notamment lorsque la demande d'intervention a été effectuée par téléphone. FIVES PROSIM adressera au CLIENT une réponse écrite à toute requête signifiée par écrit ;
- à mettre à la disposition de FIVES PROSIM, si nécessaire, le

temps-machine, les locaux et les éléments du MATERIEL pour la bonne exécution du service de maintenance.

6. PRESTATION DE SERVICES

L'objet et le détail du contenu technique de la PRESTATION DE SERVICE fournie par FIVES PROSIM au CLIENT sont détaillés dans la PROPOSITION. La PROPOSITION définit également le phasage du projet, les informations à fournir par le CLIENT, les livrables, l'organisation du projet (intervenants, modalités de suivi, lieu d'exécution, langue...) ainsi que le délai d'exécution de chacune des phases et les conditions financières (montants, calendrier de facturation, délais, etc.). La PROPOSITION indique également les interlocuteurs de chaque PARTIE pour la réalisation de la PRESTATION DE SERVICE.

Les délais annoncés par FIVES PROSIM s'entendent toujours après la réception par FIVES PROSIM de la commande et de toutes les informations nécessaires de la part du CLIENT. FIVES PROSIM mettra tout en œuvre pour respecter les délais sur lesquels elle s'est engagée. Cependant, en cas de retard, le CLIENT ne pourra exiger des pénalités de retard que s'il y a eu un accord écrit en ce sens entre les PARTIES. En tout état de cause, des pénalités ne pourront en aucun cas être exigées pour un retard inférieur à quinze jours.

Les délais précisés dans la PROPOSITION, seront automatiquement allongés :

- si une information nécessaire à l'exécution n'est pas reçue à temps par FIVES PROSIM ;
- si le CLIENT ne respecte pas ses obligations contractuelles et notamment les délais de paiement.

FIVES PROSIM n'est tenu qu'à une obligation de moyens. Pour assurer ses engagements dans le cadre de sa PRESTATION DE SERVICE, FIVES PROSIM s'engage à maintenir la compétence et le savoir-faire de son personnel. FIVES PROSIM s'engage également à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour le succès de sa PRESTATION DE SERVICE.

FIVES PROSIM se réserve le droit de sous-traiter tout ou partie d'une PRESTATION DE SERVICE auprès de toute entreprise non concurrente du CLIENT.

FIVES PROSIM pourra utiliser le savoir-faire acquis à l'occasion de l'exécution d'une PRESTATION DE SERVICE et effectuer des prestations analogues pour le compte d'autres clients.

7. Prix

Les prix sont fixés avant l'entrée en vigueur du CONTRAT.

Dans le cas d'une VENTE EN LIGNE, les prix sont indiqués au niveau du "PANIER" en Euros (EUR-€) ou en US Dollars (USD-\$) "hors taxes". Le montant de la TVA est précisé après la sélection des différents produits par le CLIENT, en fonction de sa localisation géographique. Si le CLIENT est situé en France métropolitaine, la TVA est facturée au taux en vigueur en France. Il en est de même si le CLIENT est situé dans l'Union Européenne, sauf si le CLIENT a pu fournir un numéro de TVA Intracommunautaire valide dans le champ de saisi approprié. Si tel est le cas, la TVA n'est pas facturée. Pour les autres territoires, les achats sont effectués pour le montant "hors taxes".

Dans le cas d'une VENTE CLASSIQUE ou d'une PRESTATION DE SERVICE, les prix indiqués dans une PROPOSITION s'entendent "hors taxes" et notamment hors TVA. Le CLIENT s'acquittera des frais et taxes en vigueur.

Les frais éventuels de déplacement et de séjour du personnel de FIVES PROSIM, effectués à la demande du CLIENT dans le cadre des MUTS SERVICES ou d'une PRESTATION DE SERVICE et non explicitement prévus au CONTRAT, restent à la charge du CLIENT. Ces frais seront le cas échéant facturés en sus, sur présentation de justificatifs par FIVES PROSIM.

FIVES PROSIM s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, les éléments commandés seront facturés aux prix indiqués dans les CONDITIONS PARTICULIERES ou dans une PROPOSITION, tant qu'elle restera valide.

Dans le cas d'un ABONNEMENT pour une durée convenue, la redevance est, sauf accord contraire, réactualisée à chaque échéance sur la base de 3,5% par an.

Les PARTIES ont expressément convenu qu'en cas d'exécution imparfaite de tout ou partie des MUTS SERVICES ou d'une PRESTATION DE SERVICE, le CLIENT peut proposer à FIVES PROSIM d'accepter cette exécution imparfaite et solliciter auprès de FIVES PROSIM une réduction proportionnelle du prix des MUTS SERVICES ou de la PRESTATION DE SERVICE concernés, par le biais d'un courrier recommandé avec avis de réception justifiant avec précision de la révision du prix à partir de critères quantifiables et objectifs. FIVES PROSIM disposera d'un délai de 15 jours pour accepter cette proposition de réduction du prix et/ou effectuer une contreproposition au CLIENT par courrier recommandé avec avis de réception. À défaut d'accord des PARTIES dans les 15 jours suivants la réception par le CLIENT de la contreproposition de FIVES PROSIM, les PARTIES feront appel à un expert amiable, spécialiste du secteur, lequel aura un délai de 30 jours à compter de la demande écrite des PARTIES pour effectuer sa mission et rendre son rapport, étant entendu que les coûts de cette expertise seront partagés à parts égales entre les PARTIES. À défaut d'accord des PARTIES sur la réduction du prix des MUTS SERVICES ou de la PRESTATION DE SERVICE concernés à l'issue d'un délai de 15 jours à compter de la date de réception du rapport d'expertise, le prix proposé dans ce dernier aura force exécutoire.

8. Commande, paiement et livraison

8.1. Cas d'une VENTE EN LIGNE

Le CLIENT valide sa commande lorsqu'il active le lien "Valider ma commande" en bas de la page "Récapitulatif de votre commande". Il accepte alors le processus de commande et reconnaît avoir pris connaissance des présentes CGV et les accepter sans réserve. Les commandes passées sur tout site Internet de FIVES PROSIM engagent le CLIENT dès la réception de la confirmation de commande par courrier électronique. Les données enregistrées par FIVES PROSIM constituent la preuve de la nature, du contenu et de la date de la commande. Celle-ci est archivée par FIVES PROSIM. Le CLIENT peut accéder à cet archivage en contactant FIVES PROSIM.

Les achats sont payables comptant, soit directement en ligne sur le site internet par communication du numéro de Carte Bancaire (mode sécurisé SSL), soit par chèque à l'ordre de Fives ProSim SAS adressé directement à FIVES PROSIM accompagné du "Bon de commande" (ce "Bon de commande" apparaît sur l'écran du CLIENT lorsqu'il a confirmé sa commande), soit par virement bancaire (coordonnées bancaires fournies sur demande).

A la réception du paiement (validation du paiement par Carte Bancaire ou encaissement du chèque ou du virement bancaire), FIVES PROSIM enverra au CLIENT un courrier électronique reprenant les éléments de la commande et fournissant un lien de téléchargement du PROGICIEL ainsi qu'un code permettant d'activer le SYSTEME DE PROTECTION pour la durée correspondant au CONTRAT.

La livraison est effectuée par simple téléchargement de fichiers. La version téléchargée est une version provisoire dont la validité est limitée dans le temps par le SYSTEME DE PROTECTION.

FIVES PROSIM transmettra également au CLIENT, par courrier électronique, ses IDENTIFIANTS.

Dans certains cas, notamment défaut de paiement, adresse erronée ou autre problème lié aux informations fournies par le CLIENT et ne permettant pas de traiter la commande correctement, FIVES PROSIM se réserve le droit de bloquer la commande du CLIENT jusqu'à la résolution du problème.

Les produits sont livrés à l'adresse électronique indiquée par le CLIENT dans sa commande, il devra donc veiller à son exactitude. FIVES PROSIM ne sera pas tenu pour responsable pour un retard de livraison dû à une information erronée fournie par le CLIENT.

Le PROGICIEL ayant été transmis au CLIENT par téléchargement de fichiers, le CLIENT ne pourra pas retourner le produit ainsi vendu et la vente sera alors considérée comme parfaite. FIVES PROSIM n'effectuera de ce fait aucun remboursement.

8.2. Cas d'une VENTE CLASSIQUE

A la réception d'une commande d'ABONNEMENT, FIVES PROSIM enverra dans les meilleurs délais au CLIENT un courrier électronique confirmant la réception de la commande et fournissant au client ses IDENTIFIANTS, un lien de téléchargement de la version complète du PROGICIEL intégrant un code du SYSTEME DE PROTECTION pour une durée limitée.

FIVES PROSIM transmettra également au CLIENT les CONDITIONS PARTICULIERES pour signature ainsi que la facture pour paiement.

Dès réception du paiement et des CONDITIONS PARTICULIERES signées par le CLIENT, FIVES PROSIM transmettra au CLIENT un code permettant d'activer le SYSTEME DE PROTECTION pour la durée correspondant à la période payée.

8.3. Dispositions communes (VENTE EN LIGNE et VENTE CLASSIQUE)

Sauf accord particulier, les factures émises par FIVES PROSIM devront être payées par le CLIENT dans les trente (30) jours nets, date de facture.

En cas de non-respect des délais de paiement et sans qu'il soit besoin d'adresser un rappel et/ou une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception (LRAR) au CLIENT, FIVES PROSIM pourra appliquer un intérêt de retard égal à trois (3) fois le taux d'intérêt légal calculé par jour de retard à compter de la date d'échéance de la créance jusqu'à la date de paiement effectif. Conformément au Décret n° 2012-1115 du 2 Octobre 2012, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € sera automatiquement due en sus des indemnités de retard.

Aucun escompte pour paiement anticipé n'est accordé par FIVES PROSIM.

Sauf disposition contraire, les factures émises par FIVES PROSIM sont transmises au CLIENT par voie électronique.

En cas de paiement par chèque bancaire, celui-ci est remis à l'encaissement dès réception. Les paiements effectués par le CLIENT ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif par FIVES PROSIM des sommes dues par le CLIENT.

Pour toute question relative au suivi de sa commande, le CLIENT peut envoyer un courrier électronique à fives-prosim.sales@fivesgroup.com.

La livraison du PROGICIEL (ou de toute mise à jour) consiste en :

- l'envoi par FIVES PROSIM au CORRESPONDANT d'un lien de téléchargement du PROGICIEL ou bien au téléchargement à l'initiative du CLIENT en accédant à l'espace de téléchargement du site internet de FIVES PROSIM grâce à ses IDENTIFIANTS,
- la mise à disposition du CLIENT des informations relatives au PROGICIEL nécessaires pour l'installation du PROGICIEL et du SYSTEME DE PROTECTION sur le MATERIEL,
- l'implantation par les agents du CLIENT du PROGICIEL et du SYSTEME DE PROTECTION sur le MATERIEL.

Il revient au CLIENT de déployer le PROGICIEL pour le rendre accessible aux UTILISATEURS et de s'assurer de la configuration convenable du MATERIEL et de son système d'exploitation.

Dans le cas d'un ABONNEMENT pour une durée convenue, la redevance pour chaque période (année, mois) est par défaut facturée au début de chaque période, terme à échoir.

FIVES PROSIM ne sera pas tenu de mettre à disposition la licence du PROGICIEL commandé par le CLIENT si celui-ci ne s'acquitte pas

du versement du prix dans les conditions et selon les modalités prévues au CONTRAT.

Si, lors d'une précédente transaction, le CLIENT s'est soustrait à l'une de ses obligations (retard de règlement, par exemple), un refus de vente pourra lui être opposé.

Les PARTIES ont expressément convenu et accepté de déroger à l'article 1220 du Code civil. Aussi, le CLIENT ne pourra, en aucun cas, suspendre ses obligations sans manquement prouvé de FIVES PROSIM. Le CLIENT devra notifier à FIVES PROSIM et motiver toute contestation d'une facture par écrit avant la date d'échéance de ladite facture et, par dérogation à l'article 1223 du Code civil, ne pourra aucunement décider seul d'une réduction quelconque des sommes y figurant.

9. Propriété intellectuelle

Le PROGICIEL, les travaux menés et tous les résultats produits dans le cadre d'une PRESTATION DE SERVICE, les marques, les noms de domaine, les signes distinctifs et tout contenu présent sur le site internet de FIVES PROSIM, à l'exception des DONNEES, sont la propriété exclusive de FIVES PROSIM ou résultent d'un droit d'utilisation concédé personnellement à FIVES PROSIM.

Sauf clause contraire, les présentes CGV ne confèrent au CLIENT aucun droit de propriété sur les éléments de propriété intellectuelle ci-exposés, à l'exception des DONNEES qui demeurent la propriété du CLIENT. Il est entendu entre les PARTIES que le PROGICIEL fait partie des secrets de fabrication et des informations confidentielles de FIVES PROSIM, sans égard au fait que tout ou partie du PROGICIEL soit, ou puisse être ou non, breveté ou protégé d'une manière quelconque.

Le droit d'utilisation du PROGICIEL accordé au CLIENT ne saurait être considéré comme une cession des droits de propriété intellectuelle au bénéfice du CLIENT mais constitue un simple droit d'utilisation du PROGICIEL, pour la durée de la licence précisée dans le CONTRAT.

Lorsque le CONTRAT comprend la livraison par FIVES PROSIM d'éléments protégés par la législation sur le droit d'auteur, le CLIENT s'engage à ne les utiliser que pour son usage personnel et à ne pas les céder ou les commercialiser à des tiers sous forme de copies ou de produits dérivés.

10. Contrefaçon

FIVES PROSIM garantit le CLIENT, pendant la durée de leurs relations contractuelles, contre toute action ou réclamation intentée par des tiers à l'encontre du CLIENT au motif que le PROGICIEL constitue une contrefaçon de droits préexistants de propriété intellectuelle en France.

Dans ce cadre, et dans la limite du plafond de responsabilité visé à l'article 12 ci-après, FIVES PROSIM prendra à sa charge tous dommages et intérêts ou toute indemnité que le CLIENT verserait à un tiers, en exécution d'une décision de justice exécutoire et définitive, sur le fondement de la contrefaçon du fait de l'utilisation du PROGICIEL dans les conditions prévues aux présentes CGV.

Dans le cas d'une telle réclamation, FIVES PROSIM pourra à son choix et à ses frais :

- modifier tout ou partie du PROGICIEL afin de permettre son utilisation ;
- obtenir d'un tiers un droit d'utilisation.

Si aucune des solutions proposées ne s'avère techniquement ou financièrement raisonnable, FIVES PROSIM pourra seul mettre fin au droit d'utiliser le PROGICIEL et rembourser au CLIENT les montants acquittés pour l'obtention des licences d'utilisation du PROGICIEL.

Le bénéfice de cette garantie est soumis aux conditions expresses suivantes :

- que le CLIENT ait respecté l'ensemble des stipulations prévues aux CGV ainsi que l'ensemble des conditions d'utilisation prévues dans la DOCUMENTATION ;
- que le CLIENT ait notifié par courrier recommandé avec accusé de réception à FIVES PROSIM dans les quinze (15) jours de sa réception, la réclamation, l'action en contrefaçon ou la déclaration ayant précédé cette action ;
- que le CLIENT collabore loyalement avec FIVES PROSIM pour l'aider à assurer sa défense, notamment en fournissant les éléments et informations dont il dispose pour mener à bien une telle défense ;
- que FIVES PROSIM ait la responsabilité et le contrôle de la procédure et qu'en conséquence il puisse contrôler le montant des frais d'avocat et autres frais liés à cette procédure ;
- que le CLIENT accepte que FIVES PROSIM négocie la possibilité pour le CLIENT de continuer à utiliser le PROGICIEL ou la partie litigieuse du PROGICIEL ou procède à sa modification ou à son remplacement par un élément non contrefaisant présentant des caractéristiques et un mode de fonctionnement au moins équivalents.

FIVES PROSIM n'accorde aucune garantie si le PROGICIEL utilisé par le CLIENT n'est pas la dernière version à jour ou si la contrefaçon provient de la combinaison du PROGICIEL avec un logiciel tiers.

11. Garantie

FIVES PROSIM exclut toute garantie explicite ou implicite concernant l'aptitude du PROGICIEL ou des résultats d'une PRESTATION DE SERVICE à satisfaire tous les besoins du CLIENT, ni le fonctionnement du PROGICIEL dans tout environnement matériel ou logiciel, à l'exception de ce qui est mentionné dans la DOCUMENTATION.

A ce titre, les PARTIES écartent expressément au titre des CGV et le CLIENT l'accepte, l'application des dispositions légales relatives à la garantie pour les défauts ou vices cachés du PROGICIEL. FIVES PROSIM n'est tenue à aucune autre garantie au titre des droits d'utilisation concédés.

12. Responsabilité

FIVES PROSIM n'est tenu qu'à une obligation de moyens. Tout délai de traitement des demandes du CLIENT stipulé dans les CONDITIONS PARTICULIERES ou les présentes CGV a une valeur indicative et n'est pas susceptible d'entraîner la mise en cause de la responsabilité de FIVES PROSIM.

En toute hypothèse, FIVES PROSIM ne saurait être tenu pour responsable à l'égard du CLIENT :

- des dommages indirects subis par le CLIENT, en ce compris les pertes de bénéfice, de données (y compris les DONNEES), d'exploitation, de chiffre d'affaires, de clientèle, de goodwill, d'opportunité commerciale, d'économie, consécutifs à l'utilisation des résultats d'une PRESTATION DE SERVICE ni à l'utilisation ou l'impossibilité d'utiliser un PROGICIEL ou son SYSTEME DE PROTECTION,
- des coûts de remplacement de logiciels, de services ou technologies,
- de la mauvaise utilisation du PROGICIEL ou de son SYSTEME DE PROTECTION (non-conformité à la DOCUMENTATION, erreur de manipulation, utilisation frauduleuse, destruction accidentelle des DONNEES par le CLIENT ou un tiers),

Le PROGICIEL, son SYSTEME DE PROTECTION et les résultats d'une PRESTATION DE SERVICE sont utilisés sous la seule responsabilité du CLIENT.

Le CLIENT devra procéder, sous sa seule responsabilité et à sa propre initiative, à une sauvegarde des DONNEES.

FIVES PROSIM est dégagé de toute responsabilité relativement à la mise en place des mesures de sécurité informatique (antivirus,

firewall...) nécessaire à la protection des postes de travail des UTILISATEURS et des conséquences en résultant.

Sous aucun prétexte FIVES PROSIM ne sera tenu pour responsable en cas de carence du CLIENT dans les mises à jour du PROGICIEL, du MATERIEL ni de son système d'exploitation.

En tout état de cause, l'obligation d'indemniser mise à la charge de FIVES PROSIM en cas de survenance de pertes ou dommages ne pourra en aucun cas excéder le montant des sommes que le CLIENT aura effectivement acquitté dans le cadre du CONTRAT. La présente limitation de responsabilité fait partie intégrante de l'accord entre FIVES PROSIM et le CLIENT et a été un des éléments essentiels pris en compte lors de la détermination du prix.

13. Confidentialité

Chacune des PARTIES s'interdit d'utiliser pour son propre compte, ou de communiquer à des tiers, sous quelque forme, et à quelque condition que ce soit toute information, connaissance ou renseignement qu'elle pourrait recevoir ou obtenir directement ou par l'intermédiaire du personnel de l'autre PARTIE, à l'occasion de l'exécution d'un CONTRAT. Chacune des PARTIES s'engage notamment :

- à considérer comme strictement confidentiels et secrets tous les plans, documents, résultats, informations présentes et futures, écrites, graphiques, numériques et verbales, sous quelque forme que ce soit qui seraient portés à sa connaissance et/ou confiés par l'autre PARTIE. Ne seront toutefois pas considérées comme confidentielles les informations dont la PARTIE qui divulgue pourra prouver :
 - qu'elles étaient dans le domaine public au moment où elle les a reçues ou qu'elles y sont tombées sans faute de sa part,
 - ou qu'elles les détenaient avant de les recevoir de l'autre PARTIE,
 - ou qu'elle les a reçues d'un tiers autorisé à les divulguer,
 - ou qu'elles ont été requises par une administration ou une autorité judiciaire à laquelle la PARTIE sujette de la demande ne peut légalement se soustraire.
- à ne publier ou divulguer tout ou partie des informations de nature scientifique, technique, technologique ou commerciale, le savoir faire et les secrets de fabrique qui leur seraient communiqués ou auxquels ils auraient accès, sans accord écrit préalable de l'autre PARTIE.

Sauf accord particulier, les obligations ci-dessus resteront en vigueur pendant la durée du CONTRAT, et pendant cinq (5) ans à compter de sa terminaison.

14. Conditions d'intervention sur un site de l'autre PARTIE

Pour toute intervention sur un site du CLIENT, les agents de FIVES PROSIM et de ses sous-traitants éventuels demeurent sous la responsabilité de FIVES PROSIM et restent distincts du personnel du CLIENT. Les agents de FIVES PROSIM et de ses sous-traitants éventuels respecteront les clauses du règlement intérieur en vigueur sur le site concerné. De même, ils prendront connaissance et se conformeront strictement aux obligations d'hygiène et de sécurité applicables à l'établissement concerné. Réciproquement, pour toute visite éventuelle chez FIVES PROSIM, les agents du CLIENT demeurent sous la responsabilité du CLIENT et restent distincts du personnel de FIVES PROSIM. Les agents du CLIENT respecteront les clauses du règlement intérieur éventuellement en vigueur chez FIVES PROSIM. Chaque PARTIE s'engage à se doter de tous les moyens nécessaires pour garantir, prévenir et assurer les agents et matériels de l'autre PARTIE contre tout dommage qu'elle pourrait leur causer, même de façon accidentelle, durant ces interventions.

15. Confidentialité des données et sécurité

En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978, il est rappelé que les données nominatives qui sont demandées au CLIENT sont

nécessaires au traitement de sa commande et à l'établissement des factures, notamment.

Le CLIENT dispose, conformément aux réglementations françaises et européennes en vigueur d'un droit d'accès permanent, de modification, de rectification et d'opposition s'agissant des informations le concernant. Pour exercer ce droit, il suffit de prendre contact avec FIVES PROSIM aux coordonnées précisées en pied de page. La politique de FIVES PROSIM sur la protection des données est disponible sur le site internet de FIVES PROSIM (www.Fives-ProSim.com/politique-de-protection-des-donnees/).

Le site internet de FIVES PROSIM met en œuvre des mesures organisationnelles, techniques, logicielles et physiques en matière de sécurité du numérique pour protéger les données personnelles contre les altérations, destructions et accès non-autorisés. Toutefois, il est à signaler qu'internet n'est pas un environnement complètement sécurisé et le site web ne peut pas garantir totalement la sécurité de la transmission ou du stockage des informations sur internet.

16. Présentation des produits

Les caractéristiques des produits proposés à la vente sont présentées sommairement sur le site internet de FIVES PROSIM ainsi que sur ses brochures commerciales. La responsabilité de FIVES PROSIM ne peut être engagée si des erreurs s'y sont introduites. Les photographies et les graphismes présentés n'entrent pas dans le champ contractuel. De même FIVES PROSIM ne peut être tenu pour responsable d'erreurs typographiques. FIVES PROSIM met tout en œuvre pour s'assurer de la véracité des éléments présentés en provenance de ses partenaires. Toutefois, étant dépendant des informations transmises par leurs soins, FIVES PROSIM ne peut pas garantir, ni être tenu pour responsable de l'inexactitude de ces informations.

Le CLIENT assure avoir pris connaissance, préalablement à l'acquisition auprès de FIVES PROSIM de licences d'utilisation du PROGICIEL, des caractéristiques techniques du PROGICIEL ainsi que des prérequis techniques.

17. Durée d'ABONNEMENT

Un ABONNEMENT est au départ conclu pour une PERIODE INITIALE exprimée en nombre d'années ou de mois à compter de sa DATE D'ENTREE EN VIGUEUR. Il ne peut être rompu unilatéralement par le CLIENT durant cette PERIODE INITIALE sauf en cas de non-respect par FIVES PROSIM de ses obligations.

Cette PERIODE INITIALE peut ensuite être renouvelée automatiquement par RECONDUCTION TACITE. Dans ce cas, l'ABONNEMENT sera renouvelé d'année en année (respectivement de mois en mois) par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des PARTIES, dans un DELAI DE PREAVIS convenu avant la date de renouvellement, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Si une RECONDUCTION TACITE n'est pas prévue dans les CONDITIONS PARTICULIERES, l'ABONNEMENT prendra automatiquement fin au terme de la PERIODE INITIALE. Si le CLIENT souhaite continuer à utiliser le PROGICIEL et bénéficier des MUTS SERVICES de FIVES PROSIM, FIVES PROSIM établira une nouvelle proposition, et en cas d'accord un nouveau contrat.

La PERIODE INITIALE, la DATE D'ENTREE EN VIGUEUR, la RECONDUCTION TACITE ou non, et le cas échéant, le DELAI DE PREAVIS sont spécifiés dans les CONDITIONS PARTICULIERES.

18. Durée de validité des PROPOSITIONS

Toute offre émise par FIVES PROSIM n'est valable que pour un délai précisé dans la PROPOSITION, par défaut 30 jours. Au-delà de ce délai FIVES PROSIM ne sera plus tenu de satisfaire aux différentes clauses de la PROPOSITION et aura notamment toute liberté pour réévaluer le prix en cas de nouvelle consultation.

Dans le cadre d'une VENTE EN LIGNE, les produits sont proposés à la vente tant qu'il est possible de les ajouter au "PANIER".

19. Obligation de non-sollicitation du personnel

Le CLIENT s'interdit d'engager, ou de faire travailler d'aucune manière, tout collaborateur présent ou futur de FIVES PROSIM. La présente clause vaudra même dans l'hypothèse ou la sollicitation serait à l'initiative dudit collaborateur. La présente clause développera ses effets pendant toute l'exécution d'un CONTRAT entre FIVES PROSIM et le CLIENT, et pendant trois (3) ans à compter de sa terminaison.

20. Réserve de propriété

Jusqu'à l'accomplissement de toutes les obligations du CLIENT, et en particulier le paiement intégral du prix convenu (en principal et intérêts), logiciels, informations, prestations, rapports d'étude et fichiers restent la propriété de FIVES PROSIM. À défaut de paiement du prix à l'échéance convenue, FIVES PROSIM pourra reprendre les éléments fournis au CLIENT, la vente sera résolue de plein droit si bon semble à FIVES PROSIM et les acomptes déjà versés lui resteront acquis.

21. Référence commerciale

Il est expressément convenu entre les PARTIES que FIVES PROSIM pourra faire état (sans en dévoiler le contenu) de l'existence d'un CONTRAT avec le CLIENT, et notamment citer le CLIENT comme l'une de ses références commerciales. FIVES PROSIM pourra utiliser à cette fin la dénomination commerciale du CLIENT et son logo sur tout support.

Réciproquement, le CLIENT pourra librement citer FIVES PROSIM comme étant l'un de ses fournisseurs.

22. Cessation des relations contractuelles

En cas de résiliation ou d'arrivée à son terme d'une licence concédée dans le cadre d'un CONTRAT, le CLIENT devra immédiatement cesser d'utiliser le PROGICIEL, tous les paiements effectués par le CLIENT à la date de résiliation restant acquis à FIVES PROSIM. Le CLIENT s'acquittera des factures impayées et émises jusqu'à la date effective de la résiliation.

Le CLIENT devra immédiatement désinstaller le PROGICIEL, détruire la DOCUMENTATION ainsi que toute copie éventuelle de sauvegarde du PROGICIEL en sa possession, et fournir à FIVES PROSIM une attestation justifiant de la désinstallation du PROGICIEL et de ces destructions.

FIVES PROSIM procédera à la désactivation des identifiants créés pour le CLIENT, ne permettant ainsi plus l'accès à l'espace "support" du site internet de FIVES PROSIM.

Le CLIENT s'interdit formellement d'effectuer ou conserver une copie du PROGICIEL, en tout ou en partie, sous peine de contrefaçon.

A la fin des relations contractuelles, quelle qu'en soit la cause, les DONNEES transmises par le CLIENT à FIVES PROSIM dans le cadre des relations contractuelles feront l'objet d'une restitution ou d'une destruction selon la demande du CLIENT (à l'exception des données administratives).

23. Force majeure

La survenance d'un cas de force majeure a pour effet de suspendre l'exécution des obligations contractuelles de FIVES PROSIM. Est un cas de force majeure tout événement indépendant de la volonté de FIVES PROSIM et faisant obstacle à son fonctionnement normal tels notamment que des désordres naturels, des décisions d'autorités administratives ou militaires, insurrections, conflits sociaux, grèves, accidents, pénurie de main-d'œuvre, de moyens de transports, de communications ou de télécommunications. Si l'événement constitutif de force majeure se prolonge au-delà d'une période de trois (3) mois, le CLIENT pourra annuler les commandes passées et

non encore livrées sans qu'il ne lui soit demandé de pénalité. En aucun cas, cette disposition n'exonérera le CLIENT de son obligation de paiement des produits ou services fournis.

24. Loi applicable – Règlement des litiges

Les dispositions des présentes CGV, ainsi que les relations entre FIVES PROSIM et son CLIENT, dans le cadre du CONTRAT sont soumises au droit français.

Tous les différends qui peuvent naître de l'exécution de l'objet du CONTRAT par FIVES PROSIM pour son CLIENT sont soumis à une conciliation amiable, dans l'intérêt des deux PARTIES. En cas de désaccord persistant, tous les litiges auxquels les dispositions du CONTRAT pourraient donner lieu, concernant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites seront soumis aux tribunaux du ressort de la Cour d'Appel de Toulouse (France 31).

25. Conformité aux lois et réglementations en matière de contrôle des exportations

Le CLIENT reconnaît et accepte qu'il ne peut, directement ou indirectement, utiliser ou vendre, exporter, réexporter, diffuser ou transférer de quelque manière que ce soit les BIENS, ou toute partie de ceux-ci, sauf si cela est autorisé par (et en pleine conformité avec) les lois et réglementations des États-Unis, de l'UE et du Royaume-Uni en matière de contrôle des exportations, ainsi que toute autre loi et réglementation en vigueur.

En tout état de cause, le CLIENT reconnaît et accepte de ne pas vendre, exporter, réexporter, diffuser ou transférer de quelque manière que ce soit, directement ou indirectement, les BIENS vers les pays suivants : Iran, Syrie, Corée du Nord, Cuba, Russie et Biélorussie ; ou à tout tiers n'ayant pas fourni (à la demande du CLIENT) un engagement écrit préalable de ne pas vendre, exporter, réexporter, diffuser ou transférer de quelque manière que ce soit les BIENS) vers ces pays.

Le CLIENT reconnaît et accepte qu'il doit obtenir le consentement écrit de FIVES PROSIM avant de soumettre toute demande à une autorité nationale pour une licence ou une autorisation d'exporter, de réexporter ou de transférer de quelque manière que ce soit les BIENS reçus dans le cadre de ce CONTRAT.

Le CLIENT reconnaît et accepte que cette disposition est un élément essentiel du CONTRAT entre FIVES PROSIM et le CLIENT. Toute violation de l'une des dispositions du présent article sera considérée comme une violation du CONTRAT entre le CLIENT et FIVES PROSIM ; par conséquent, FIVES PROSIM aura le droit, sans préjudice de tout autre droit, recours ou réparation, de résilier immédiatement le présent CONTRAT et d'obtenir une indemnisation du CLIENT pour tout dommage subi par FIVES PROSIM.

26. Dispositions diverses

- En cas de difficulté d'interprétation entre l'un quelconque des titres figurant en tête des clauses, et l'une quelconque des clauses, le titre sera déclaré inexistant.
- Si une disposition des présentes CGV est considérée comme inapplicable ou illégale pour une raison quelconque, cette décision n'affectera pas la validité ou le caractère obligatoire de toutes les autres dispositions des présentes. Les PARTIES recherchaient, dans ce cas et de bonne foi, à remplacer la ou les dispositions invalidées par des clauses juridiquement valables et respectant l'esprit des dispositions initiales.
- Le fait que FIVES PROSIM ne se prévale pas, à un instant donné, d'une quelconque des stipulations des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation de FIVES PROSIM à se prévaloir ultérieurement de l'une desdites stipulations.
- Les PARTIES ont expressément convenu et accepté le risque d'imprévision du CONTRAT, à savoir, notamment le risque de changement de circonstances économiques entourant la conclusion du CONTRAT (hausse de prix, hausse des coûts, etc.)

qui rendrait l'exécution du CONTRAT excessivement onéreuse pour une PARTIE. Dans ce cadre, les PARTIES renoncent notamment à l'application de l'article 1195 du Code civil.

- Les PARTIES ont expressément convenu et accepté de déroger à l'article 1221 du Code civil. Aussi, le créancier d'une obligation ne pourra, en aucun cas, même après mise en demeure, en poursuivre l'exécution en nature.
- Les PARTIES ont expressément convenu et accepté de déroger à l'article 1222 du Code civil. Aussi, le créancier d'une obligation ne pourra, en aucun cas, (i) faire exécuter lui-même cette obligation sans accord préalable et express du débiteur défaillant ou (ii) demander au débiteur le remboursement de toute somme engagée à cette fin, sauf autorisation préalable et expresse du juge à cet égard.
- Aucune des PARTIES ne pourra, en aucun cas, résoudre unilatéralement le CONTRAT. En cas de manquement grave d'une des PARTIES, l'autre PARTIE devra la mettre en demeure de s'exécuter et à défaut d'exécution pourra résilier le CONTRAT

conformément aux dispositions correspondantes prévues au CONTRAT.

- Les PARTIES peuvent signer les CONDITIONS PARTICULIERES par signature électronique dans les cas et dans la mesure où une telle signature est reconnue par la loi applicable. Une signature électronique des CONDITIONS PARTICULIERES effectuée par les moyens de TRANSMISSION ELECTRONIQUE tels que définis ci-après sera aussi juridiquement contraignante qu'une signature manuscrite. "TRANSMISSION ELECTRONIQUE" désigne toute forme de communication, n'impliquant pas directement la transmission physique de papier, qui crée un enregistrement qui peut être conservé, récupéré et examiné par un destinataire de celui-ci, et qui peut être directement reproduit sous forme papier par un tel destinataire via un processus automatisé, à condition que la transmission soit sécurisée et que toutes les actions soient suivies et enregistrées par un système fiable, cet enregistrement pouvant être conservé, récupéré et reproduit par le destinataire et l'expéditeur.